

**IL FAUT TOUT UN VILLAGE**

**70 ans d'engagement et  
un nouveau nom pour  
réaffirmer l'essentiel**



**NOUVEAU**

**La parole aux premiers  
concernés  
*Confidences de confiés,*  
par Ourika**

*Le*  
**BPE**

**LE BULLETIN  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE**

# **VIOLENCES EN MECS UN PAS DE CÔTÉ AVEC LES EXPERTS DU GIGN**



N° 172-175  
ÉTÉ 2026

Une publication proposée par L'Action Sociale  
En collaboration avec :



## Pourquoi tant de résistance ?



**DIDIER LESUEUR**  
Rédacteur en chef du BPE  
Ex-Délégué général de l'Odas

**Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule, écrivez-nous : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)**

Les rapports entre les parents et les services de l'Aide sociale à l'enfance sont un sujet déjà très ancien. Rappelons-nous qu'il a fallu attendre 1984, déjà 42 ans, pour que le législateur s'en empare sérieusement <sup>(1)</sup>. Cette loi qui posait dès son titre le sujet du droit des familles a également posé les bases du projet pour l'enfant, institué formellement 23 ans après, par la loi du 5 mars 2007 <sup>(2)</sup>.

Sans omettre de signaler la loi dite 2002-2 <sup>(3)</sup> qui rendait aussi obligatoire la réalisation d'un contrat de séjour ou d'un document individuel de prise en charge élaboré avec la personne concernée ou son représentant légal (article 311-4 du Code des Familles et de l'Action Sociale). Après hésitations, les Départements ont vite décidé que cette disposition ne s'appliquait qu'aux structures habilitées, alors même que cet article précise explicitement qu'il concerne aussi les services sociaux et médico-sociaux !

On ne peut donc que constater que les rapports entre les parents et les services de l'aide sociale à l'enfance rencontrent des résistances institutionnelles fortes. Mais également des pratiques qui peinent à évoluer dans un trop grand nombre de situations. Le témoignage de Marine publié dans la présente édition du BPE est très édifiant à cet égard.

La faiblesse du nombre de projets pour l'enfant dans les Départements est un autre marqueur de cette résistance. Il est vrai que l'écriture d'un projet de vie ne va pas de soi et fait peser aux

acteurs concernés une obligation à laquelle la très grande majorité des parents et des enfants de notre pays serait bien en peine de produire. Mais il est aussi vrai que la mobilisation des services de l'aide sociale à l'enfance impose des exigences précisément pour organiser les relations entre les parents et les services afin de garantir les droits, mais également les objectifs et engagements de chacun pour accompagner l'enfant dans son éducation. C'est indiscutablement là que le contexte est radicalement différent. En effet, depuis 1984, le statut de l'éducation a profondément évolué, renvoyant dans la sphère strictement privée sa conduite. L'affaiblissement des structures de construction de sens collectif provoque une quasi-disparition des repères éducatifs partagés. Cette évolution anthropologique touche tous les parents, mais également tous les professionnels de l'enfance, et en particulier ceux de l'aide sociale à l'enfance.

C'est pourquoi la construction de repères éducatifs plus partagés devrait être au centre des politiques de prévention et constituer un levier d'évolution des pratiques. En ce sens, les prochaines *Assises Nationales de la Protection de l'Enfance* à Strasbourg constituent un espace unique de réflexion et de partage pour ensemble s'inspirer et progresser !

<sup>(1)</sup> Loi 84-422 du 6 juin 1984 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'État.

<sup>(2)</sup> Loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

<sup>(3)</sup> Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

## SOMMAIRE

<b>ENTRETIEN INSPIRANT : Lucie Berné et Alice Tenaud du Service ASAE de l'association Aurore</b>	
Nantes.....	5
<b>BONNE PRATIQUE : Au Havre un accompagnement dédié aux parents de moins de 20 ans.....</b>	9
<b>DOSSIER : Désescalade de la violence, ce que le GIGN peut apprendre à la protection de l'enfance.....</b>	14
<b>CONFIDENCES DE CONFIES :</b>	24
- L'école comme échappatoire.....	24
- Focus sur l'association En Place.....	26
- Pas si anecdotique.... Cassos.....	28
<b>FONDATION VILLAGES D'ENFANCE ENSEMBLE : 70 ans d'engagement : un cahier qui retrace notre histoire et un nouveau nom pour réaffirmer l'essentiel.....</b>	30
<b>FNADEPAPE : Clermont-Ferrand ouvre ses portes à « la plus grande famille de France »</b>	
Retour sur le 68 <sup>e</sup> congrès de la FNADEPAPE.....	36
<b>TRIBUNE LIBRE : Marine nous partage son parcours et ses réflexions sur ce que vivent les familles d'enfants confiés.....</b>	40
<b>REPAIRS : Aide sociale à l'enfance : et si chaque enfant avait enfin son propre avocat ?.....</b>	44

**AVERTISSEMENT : la rédaction du BPE est soucieuse de promouvoir et de soutenir la parole des premiers concernés et leur engagement bénévole auprès de leurs pairs. C'est pourquoi elle met à disposition d'associations de personnes concernées, plusieurs pages dans chaque numéro. Si la rédaction partage l'essentiel de leurs sujets de préoccupation, les messages délivrés et propos engagés tenus dans les colonnes de ces associations n'engagent que leurs rédacteurs et ne sauraient être imputés au BPE.**



### PROTECTION DE L'ENFANCE : UN PROJET DE LOI JUGÉ INSUFFISANT

Le projet de loi relatif à la protection des enfants, présenté en conseil des ministres le 27 mai 2026 par la ministre de la Santé Stéphanie Rist et le garde des Sceaux Gérald Darmanin, doit être examiné à l'Assemblée nationale en juillet. Texte « resserré » d'une dizaine d'articles, il prévoit notamment la création d'une ordonnance de sûreté de l'enfant, l'accélération des procédures de délaissement parental (ramenée de un an à six mois) et la généralisation du contrôle des antécédents judiciaires de tous les adultes en contact avec des enfants, avec la création d'une « liste noire ». Un texte jugé « anecdotique » par bon nombre d'acteurs concernés. La Cnape, le Gepso et l'Unicef France ont dénoncé un « assortiment de petites mesures techniques, largement insuffisantes » face à la crise structurelle du secteur, et annoncent 94 mesures complémentaires à destination des parlementaires. L'Uniopss s'inquiète d'une accélération des séparations définitives entre enfants et parents sans financement des dispositifs alternatifs. Départements de France pointe, de son côté, la pénurie de professionnels et dénombre « près de 150 articles de loi en moins de 20 ans » sans refondation effective.

### LES ASSOCIATIONS MANQUENT DE DONS



Selon la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France, et 5,4 millions d'adultes déclarent en avoir subi avant leurs 18 ans.

Malgré la multiplication des affaires, le financement associatif reste insuffisant. L'association Face à l'inceste, qui lutte depuis vingt-cinq ans contre ce fléau, dispose d'un budget de 500 000 euros, dont seulement 25 % proviennent de dons de particuliers. Sa présidente, Solène Podevin Favre, pointe un manque de volonté politique : « Si le grand public constatait une ambition sérieuse des élus pour protéger les enfants, je suis certaine que les dons seraient plus nombreux. » Les associations de lutte contre les violences sur mineurs ne bénéficient par ailleurs que d'une réduction fiscale de 66 %, contre 75 % pour celles intervenant dans les violences domestiques.

### LE SÉNAT ADOPTE LE DROIT AUTOMATIQUE À UN AVOCAT POUR LES ENFANTS PROTÉGÉS



Le Sénat a adopté à l'unanimité, le 28 mai 2026, la proposition de loi garantissant à tous les mineurs concernés par une mesure d'assistance éducative l'assistance systématique d'un avocat, quel que soit leur âge. Le texte avait déjà été voté à l'una-

nimité par l'Assemblée nationale le 11 décembre 2025. Le vote a failli ne pas avoir lieu dans les termes initiaux : le 20 mai, la commission des lois avait profondément remanié le texte, remplaçant le principe de l'assistance systématique par un dispositif limité aux seuls enfants considérés comme discernants (pouvoir comprendre le sens de la procédure pénale), expérimenté pendant dix-huit mois dans cinq tribunaux seulement. En séance publique, sept amendements identiques déposés par l'ensemble des groupes politiques ont rétabli la version adoptée par l'Assemblée nationale. Le garde des Sceaux Gérald Darmanin a soutenu le texte, mais il a mis en garde contre un risque d'application immédiate, faisant valoir l'insuffisance du nombre d'avocats formés et un coût estimé à près de 300 millions d'euros par an. Après négociations, un compromis a été trouvé : le sous-amendement socialiste fixant l'entrée en vigueur au 6 janvier 2027 a été adopté par 288 voix contre 34. Le texte doit désormais revenir devant l'Assemblée nationale pour adoption définitive. Gérald Darmanin s'est engagé à l'inscrire à l'ordre du jour du Palais Bourbon dès le 30 juin, dans le cadre du temps gouvernemental réservé au projet de loi sur la justice criminelle.



## LES OUBLIÉS DE LA RÉPUBLIQUE LANCENT UN OUTIL DE SUIVI DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



L'association *Les Oubliés de la République* a annoncé le 8 avril 2026 le lancement prochain de *GéoASE*, un site Internet destiné à mesurer la transparence des départements en matière de protection de l'en-

fance. L'outil s'appuie sur les données de la DREES et de l'ONPE, ainsi que sur des demandes d'accès aux documents administratifs adressées directement aux 101 départements français, soit 707 sollicitations au total.

*GéoASE* entend mesurer le respect des obligations légales des départements envers les quelque 380 000 enfants et 30 000 jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) en France. Un mois après l'envoi de ces demandes, le taux de réponse s'établit à 28 %, selon le communiqué de l'association.

L'initiative fait suite au rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les manquements de la protection de l'enfance, publié le 8 avril 2025, qui avait pointé des inégalités de traitement selon les territoires.

## QUÉBEC LANCE LA STRATÉGIE GRANDIR EN CONFIANCE POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS

Le gouvernement du Québec a annoncé le 1<sup>er</sup> avril 2026 le lancement de la stratégie *Grandir en confiance*, visant à renforcer la protection de l'enfance et le soutien aux familles vulnérables. Présentée par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Sonia Bélanger, cette stratégie est structurée autour de six orientations, dont le renforcement des services de prévention, la stabilité des milieux de vie pour les enfants placés et l'adaptation des services aux réalités autochtones. Elle sera déployée à travers trois plans de mise en œuvre d'ici 2035. Le premier plan court jusqu'en 2029. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Québec (société d'État qui coordonne les services de santé et les services sociaux du pays) y consacreront 34 millions de dollars sur trois ans. La stratégie répond notamment à une hausse marquée des signalements à la protection de la jeunesse en augmentation de 110 % en 20 ans.

## 112 ENFANTS SIGNALÉS DISPARUS CHAQUE JOUR EN FRANCE EN 2025

En 2025, 40 953 disparitions de mineurs ont été signalées auprès des forces de l'ordre en France, soit une hausse de 6,4 % par rapport à l'année précédente, selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur relayés par le numéro d'urgence 116 000 à l'occasion de la *Journée Internationale des Enfants Disparus*.

Cette augmentation rompt la tendance à la baisse observée depuis 2021. Elle est portée principalement par les fugues, qui représentent 95 % des signalements (38 706 cas, +6,2 %), et par une hausse marquée des disparitions inquiétantes, en progression de 18,6 % avec 1 629 signalements. Ces dernières concernent désormais majoritairement des mineurs de moins de 15 ans. Chez les jeunes filles, une exploitation sexuelle est présumée ou avérée dans près d'un tiers des dossiers. Seuls les enlèvements parentaux sont en recul, avec 618 signalements (-7,1 %). Le 116 000 enregistre de son côté une hausse de 18,2 % des appels reçus. L'association rappelle qu'il n'existe aucun délai légal avant de signaler une disparition : le dépôt doit être effectué sans attendre auprès de la police ou de la gendarmerie.



# « Un mineur non accompagné est un mineur avant d'être un étranger »



**Quand les éducateurs renouent le lien avec les familles restées au pays**

**C**omme le montre le choix de programme des Assises de la Protection de l'Enfance 2026, la question d'un travail revivité avec les familles en protection de l'enfance n'a jamais été si urgent. Pourtant, lorsqu'il s'agit des mineurs non accompagnés (MNA), ce sujet reste encore largement dans l'angle mort des pratiques professionnelles. Comme si l'éloignement géographique, les frontières administrati-

ves ou les enjeux liés au droit des étrangers rendaient presque impensable un travail éducatif avec les parents restés au pays.

À Nantes, au sein du service ASAE de l'association Aurore, Lucie Berné, cheffe de service, et Alice Tenaud, référente des projets personnalisés, tentent pourtant d'ouvrir cette voie. Avec prudence, modestie parfois, mais aussi avec conviction. Contacts en visio avec des mères en Afghanistan, échanges traduits « bri-

colés » avec les moyens du bord, rétablissement de liens familiaux interrompus par l'exil ou la guerre... Leur expérience met en lumière une réalité simple mais souvent oubliée : les mineurs non accompagnés ont, pour la plupart, une famille, des proches, une histoire relationnelle qui continue d'exister malgré la distance.

Dans cet entretien, elles reviennent sur les enjeux éducatifs, éthiques et parfois politiques de cette démarche encore peu développée, mais

qu'elles jugent essentielle pour sécuriser les parcours des jeunes.

**Karine Senghor : Dans votre service, la question du travail avec les parents des mineurs non accompagnés est une question que vous commencez à travailler...**

**Lucie Berné :** Le travail avec les familles existe depuis plusieurs années au sein de l'association et des services MNA, mais c'est assez récent que l'on en parle comme un axe de travail à part entière à l'échelle de l'association. On a des groupes de travail entre chefs de service autour des mineurs non accompagnés, et ça fait partie des sujets qu'on commence à aborder. Au sein du service ASAE à Nantes, on le travaille déjà, mais encore de façon ponctuelle. Ce n'est pas encore vraiment inscrit dans notre projet de service. Pourtant, petit à petit, on fait déjà ce travail avec certaines familles.

**Karine Senghor : Pourquoi est-ce un enjeu important ?**

**Lucie Berné :** J'étais éducatrice avant d'être cheffe de service et j'ai essentiellement travaillé auprès de mineurs non accompagnés. Et je me suis rendu compte, au fil des années, que la place des parents pour ces jeunes-là n'était pas inexistante... mais presque.

À l'époque, on parlait encore de « mineurs isolés ». Et derrière ce terme, il y avait presque l'idée qu'il n'y avait pas de parents. Or, il y a des parents. Ils sont simplement hors du territoire français. Mais ils existent, ils comptent, ils restent présents dans la vie psychique et affective des jeunes.

Pendant longtemps, le seul moment où l'on échangeait éventuellement avec les familles, c'était dans le cadre des démarches de régulari-



**Lucie Berné, cheffe du service ASAE (Nantes) à l'association Aurore.**

sation. Et paradoxalement, il fallait presque taire ces liens familiaux. Dans certaines procédures liées au droit des étrangers ou à l'asile, on attend explicitement que le jeune soit « sans lien » avec sa famille. C'est une contradiction profonde avec la convention internationale des droits de l'enfant et avec les principes mêmes de la protection de l'enfance.

Cette réflexion est née progressivement dans ma pratique, parfois à partir de détails très concrets. Par exemple : dans certains logiciels professionnels, les noms des parents n'apparaissent même pas. Comme si ces parents n'existaient pas.

**Karine Senghor : Concrètement, comment travaillez-vous cette question avec les jeunes et leurs familles ?**

**Lucie Berné :** Pour l'instant, ce sont encore des choses qu'on fait un peu « par-ci par-là », mais qu'on aimerait développer davantage. Quand un jeune arrive dans le service, j'essaie déjà, au moment du contrat de séjour,

d'ouvrir le champ du possible. De lui faire comprendre qu'il peut parler de sa famille, qu'il peut être en lien avec elle et qu'on peut aussi l'accompagner dans cette dimension-là s'il le souhaite.

On sent bien que beaucoup de jeunes ne savent pas vraiment s'ils ont le droit de nous parler de leurs parents. Comme si cela pouvait être mal vu ou poser problème. Donc il y a déjà un premier travail pour que ce sujet ne devienne pas un tabou.

Ensuite, concrètement, on « bricole » beaucoup. Il y a la barrière de la langue, les décalages horaires, parfois les conflits dans certains pays, les problèmes de réseau, le manque de disponibilité des professionnels... Mais malgré tout, on essaie de lever ces freins. Avec un téléphone, un ordinateur, un traducteur au téléphone, le jeune à côté de nous, on arrive malgré tout à créer du lien.

**Karine Senghor : Vous arrivez donc réellement à échanger avec les familles ?**

**Alice Tenaud :** Avec certaines, oui. Pas avec toutes évidemment, parce qu'il y a énormément de contraintes. Certaines familles n'ont pas de téléphone ou pas de réseau. Il faut parfois passer par un voisin, un membre de la famille ou quelqu'un qui va physiquement prévenir les parents dans un village. Il faut aussi que tout le monde soit disponible au même moment.

Mais oui, parfois on y arrive. Récemment, par exemple, on a pu avoir un échange en visio avec la maman d'un jeune afghan, ainsi qu'avec ses frères et sœurs. Et puis, dans ces familles, il n'y a pas que les parents : il y a aussi les oncles, les tantes, les cousins... Le lien familial est souvent beaucoup plus large.

C'est un sujet qu'on refuse d'ignorer. Mais on l'aborde toujours avec beaucoup de subtilité et en respectant l'histoire du jeune. Parce qu'on ne connaît pas toujours les raisons exactes du départ, et elles peuvent parfois être liées à des difficultés familiales. Donc il faut aussi attendre que le jeune soit prêt.

### **Karine Senghor : Les jeunes eux-mêmes expriment-ils cette demande ?**

**Alice Tenaud :** Pas forcément de manière explicite. En tout cas, pas avec ces mots-là. Mais les familles apparaissent souvent spontanément dans les échanges : quand un parent est malade, quand le lien a été rompu, quand le jeune est inquiet...

Je pense aussi que beaucoup ne s'autorisent pas encore complètement à parler de ces questions-là avec les professionnels. Mais on sent que c'est un besoin important, même s'il n'est pas formulé directement.

### **Karine Senghor : Qu'est-ce que cela produit, concrètement, chez les jeunes et dans votre travail éducatif ?**

**Lucie Berné :** Il y a quelque chose de très fort autour du lien et de la reconnaissance. Quand un jeune voit qu'on échange avec sa mère ou son père, qu'on leur dit qu'il va bien, qu'on valorise son courage, sa réussite, cela produit quelque chose d'important.

Dans les situations où les relations familiales sont bonnes, cela rassure les parents. Et par ricochet, cela rassure aussi le jeune.

**Alice Tenaud :** Oui, ça sécurise tout le monde. Le jeune, sa famille... et finalement aussi le travail éducatif. Cela crée une continuité. Même si les parents ne sont pas présents phy-



**Alice Tenaud, référente des projets personnalisés au sein du service ASAE (Nantes) à l'association Aurore.**

siquement au quotidien, ils restent extrêmement importants dans la vie des jeunes. Et quand tout le monde est rassuré, le jeune peut avancer plus sereinement dans son parcours.

**Lucie Berné :** Tous ces jeunes ont vécu l'exil, donc une séparation familiale extrêmement forte. Parfois c'est un départ choisi, parfois non. Il y a à la fois une forme d'émancipation et un besoin très profond de rester relié à sa famille, de donner des nouvelles, de montrer sa réussite.

Et puis il ne faut pas oublier qu'ils sont adolescents. Ils quittent leur pays avec souvent beaucoup d'idéaux et d'espoir. Mais en arrivant en France, ils se confrontent à une réalité beaucoup plus difficile. À ce moment-là, il est essentiel qu'ils puissent être entourés, pas seulement par les éducateurs, mais aussi par leurs proches.

Quand on échange avec un parent, il y a aussi quelque chose de très symbolique : une forme de transmission, presque de passage de relais. Une

maman qui nous dit : « Prenez bien soin de mon fils », ce n'est pas anodin.

**Alice Tenaud :** C'est important de le préciser : bien sûr que les jeunes peuvent avoir des contacts directs avec leur famille. Mais là, la plus-value, c'est autre chose. C'est le fait qu'un lien se crée aussi entre les parents et les professionnels qui prennent soin de leur enfant ici, en France. Et ça, c'est très structurant pour tout le monde.

**Lucie Berné :** Il y a des situations très difficiles. Certaines mères ne savent même pas que leur fils est parti. D'autres restent des mois, parfois des années, sans nouvelles.

Il existe aussi la possibilité, avec la Croix-Rouge, de travailler au rétablissement des liens familiaux lorsqu'ils ont été rompus à cause de la guerre ou de l'exil. Ce sont des dispositifs encore peu sollicités mais qu'on essaie aussi de mobiliser.

### **Karine Senghor : Ces échanges avec les familles peuvent-ils aussi vous aider à mieux comprendre certaines difficultés des jeunes ?**

**Lucie Berné :** Oui, complètement. Les parents apportent souvent une grille de lecture essentielle. Ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant.

Mais cela peut aussi permettre un vrai travail de médiation éducative. Je pense à une situation où une mère faisait peser énormément de responsabilités sur son fils resté en France. Il devait rapidement travailler pour envoyer de l'argent à la famille et aider un frère malade.

Le fait d'assister à cet échange nous a permis, avec une infirmière, de repositionner certaines choses,

## ENTRETIEN INSPIRANT

de rappeler aussi les difficultés du jeune, de remettre chacun dans sa place. Ce travail-là est précieux.

**Alice Tenaud :** On ne sait pas toujours ce que la famille imagine de la vie du jeune en France. Certaines familles ont beaucoup d'attentes, notamment financières. Notre rôle est aussi de protéger le jeune dans cette relation, sans pour autant casser le lien familial.

Cela permet de mieux comprendre certaines pressions, certaines représentations, et ensuite de travailler avec le jeune pour qu'il ne soit pas mis en difficulté au quotidien.

**Lucie Berné :** J'aimerais vraiment insister sur le tabou qui existe encore autour de cette question. C'est aussi pour cela que j'ai souhaité témoigner aujourd'hui : pour essayer de faire bouger les lignes.

Bien sûr, il y a les réalités administratives, les enjeux de régularisation, la pression du droit des étrangers... Mais malgré cela, on peut défendre le maintien des liens familiaux.

Et surtout, il faut rappeler qu'un mineur non accompagné est d'abord un mineur avant d'être un étranger. Le changement de vocabulaire est important : on ne parle plus aujourd'hui de « mineur isolé étranger ».

Et ce n'est pas anodin. Cela permet aussi de faire évoluer les pratiques.

On peut travailler avec les MNA comme avec tous les enfants de la protection de l'enfance : travailler les liens familiaux, les liens d'émancipation, parfois les rétablissements de liens. En tout cas, c'est possible.

**Alice Tenaud :** Oui, c'est possible, et c'est extrêmement riche. Ce sont souvent des moments très émouvants pour tout le monde. Et surtout, cela sécurise profondément les jeunes et leurs familles. C'est vraiment quelque chose qu'il faut encourager, développer et partager entre professionnels.



Le service ASAE en Loire-Atlantique suit 80 mineurs non accompagnés et jeunes majeurs : accueil, soutien éducatif et social, insertion...

# Au Havre, maternité précoce rime avec accompagnement précoce

Depuis 2022, le CCAS de la ville gère un dispositif d'accompagnement individualisé des mères (et désormais des pères) de moins de 20 ans, un public particulièrement vulnérable sur le plan physiologique et psychologique.

Piloté par une éducatrice de jeunes enfants en étroite collaboration avec la filière pédopsychiatrique de l'hôpital public, ce programme centré sur les 1 000 premiers jours de l'enfant a déjà suivi une cinquantaine de familles.

**C'**est une intervention de protection de l'enfance qui, en 2021, va faire naître une initiative intéressante en matière de prévention. Cette année-là, un signalement d'une école du Havre alerte les services sociaux du département. Deux enfants de 2 et 3 ans accusent de lourdes carences éducatives.

*« Une évaluation médico-sociale est engagée, mais, rapidement, les parents cessent toute coopération. La police a dû intervenir à leur domicile »,* se souvient Myriam Jacquens, cheffe de service Soutien éducatif, enfance et jeunesse au CCAS du Havre. Les autorités découvrent alors que les petits vivent dans des conditions d'hygiène catastrophiques. *« Leurs parents, âgés de moins de 20 ans, étaient sans ressources et n'avaient jamais été suivis par les services de PMI. Ils étaient passés sous les radars et s'étaient débrouillés seuls et avec le peu de ressources qui étaient les leurs. »*

Si cette situation était exceptionnelle dans sa gravité,



PHOTO © iStock